

COMMUNIQUE DE PRESSE

STOP VIVISECTION ne participera pas à la conférence organisée par la Commission européenne

Rome, le 8 juillet 2016 - Le positionnement de Bruxelles étant jugé flou et trompeur par les organisateurs de l'initiative citoyenne européenne(ICE) Stop Vivisection, ceux-ci viennent d'informer la Commission européenne qu'ils ne participeraient pas à la conférence organisée par cette institution.

Cette conférence, prévue pour décembre 2016, est présentée par la Commission européenne comme devant répondre aux demandes de Stop Vivisection. Mais elle ne reflète en rien les déclarations et les objectifs des 1 173 131 citoyens qui soutiennent l'extraordinaire parcours de l'ICE.

Au terme de plusieurs mois de négociations, le programme de la conférence reste pauvre, vague et inadéquat. Il n'abordera ni la validité du "modèle animal" ni le besoin de rendre obligatoires toutes les méthodes de substitution déjà reconnues par les autorités de réglementation.

C'est pourquoi le Dr André Ménache et le Pr Gianni Tamino, représentants officiels de l'ICE Stop Vivisection, ont fait parvenir la lettre reproduite ci-dessous aux Drs Katrin Schutte et Susanna Louhimies, organisatrices de la conférence au sein de la Commission européenne.

Retrouvez toutes les informations passées et à venir sur l'ICE Stop Vivisection sur <http://www.stopvivisection.eu>.

Version anglaise du communiqué et de la lettre sur http://www.stopvivisection.eu/sites/default/files/press_conference_july_8_2016.pdf

Contact médias :

André Ménache, représentant de ICE Stop Vivisection : 33 (0)6 23 42 62 95

Le 29 juin 2016

Chères Dr Schutte et Dr Louhimies,

Bien que nous vous soyons reconnaissants de vos efforts de dernière minute pour améliorer les conditions de participation des représentants de Stop Vivisection à la conférence des 6 et 7 décembre 2016, nous constatons que le

programme que vous proposez est conceptuellement défectueux et peu en rapport avec le but de l'ICE Stop Vivisection.

Ceci est dû en grande partie à la multitude de sujets annoncés dans le programme pour la conférence, alors qu'aucune place n'est faite aux thèmes les plus importants de la campagne Stop Vivisection, à savoir la mise en question de la validité du "modèle animal" (*) et le besoin de rendre obligatoires (**) toutes les méthodes de substitution déjà reconnues par les autorités de réglementation. L'inadéquation du programme est également due aux contraintes de temps qui seront imposées aux intervenants, tant pour les conférences plénières que pour les sessions de questions-réponses. Le grand nombre d'invités et le peu de temps laissé à chacun ne semble pas de nature à permettre un débat sérieux.

Nous vous remercions pour votre invitation mais nous vous informons que Stop Vivisection ne participera pas à votre conférence des 6 et 7 décembre 2016 et va faire part à toutes les parties concernées, aux militants et au public en général des raisons pour lesquelles nous serons absents. En substance, parce que cette conférence ne constitue pas une réponse aux principales demandes de l'ICE Stop Vivisection.

Ne répondant pas à Stop Vivisection, la conférence de décembre sera une occasion manquée de discuter de la validité du "modèle animal" et d'informer le public sur les enjeux de son utilisation, ainsi que de donner la parole aux scientifiques qui alertent sur le danger que le recours à cette méthode de recherche obsolète représente pour la santé humaine et pour l'environnement.

Notre décision de ne pas participer se fonde également sur :

- **premièrement**, la nécessité d'une réponse adéquate aux propositions que nous avons faites officiellement il y a un an (voir annexe à cette lettre) et suite auxquelles 1 173 131 citoyens européens qui ont signé notre ICE attendent un résultat positif ;
- **deuxièmement**, le fait que nous explorons d'autres façons d'organiser une conférence véritablement scientifique centrée sur la validité du "modèle animal" pour la recherche humaine. En collaboration avec un groupe de membres du Parlement européen, nous envisageons l'organisation d'une conférence alternative, à laquelle nous aurons le plaisir d'inviter la Commission européenne en temps voulu.

Enfin, nous vous demandons respectueusement de supprimer la déclaration ci-dessous du site de la Commission européenne (dans toutes les langues) car nous considérons qu'elle n'est pas pertinente et qu'elle peut sérieusement induire en erreur les 1 173 131 signataires ainsi que le public

en général, eu égard au programme que vous proposez pour la conférence des 6 et 7 décembre 2016 :

"04/05/2016 - Pour donner suite à l'initiative «Stop vivisection», la Commission européenne organisera une conférence scientifique à Bruxelles les 6 et 7 décembre 2016 au cours de laquelle la communauté scientifique et les parties prenantes réfléchiront aux moyens d'exploiter les nouvelles avancées en biomédecine et dans d'autres domaines de recherche, afin de mettre au point des méthodes de substitution à l'expérimentation animale valides sur le plan scientifique." (<http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/welcome>)

Sincèrement,

Au nom de Stop Vivisection,

Dr André Ménache

Pr Gianni Tamino

(*) Ceci était également l'idée de Jyrki Katainen, vice-président de la Commission européenne, quand il écrivait aux représentants de Stop Vivisection que les Autorités de Bruxelles organisaient une conférence scientifique centrée sur la validité des modèles animaux (lettre du 18 décembre 2015).

(**) Dans vos dernières lettres des 10 et 21 juin 2016 (<http://www.stopvivisection.eu>), vous semblez ne pas connaître la définition exacte de "obligation légale". D'après le Black's Dictionary of Law, "obligation légale" est le terme qui décrit l'obligation ou devoir imposé par la loi et qui est appliqué par une cour de justice.

Annexe

Propositions présentées officiellement par Stop Vivisection au Parlement européen le 11 mai 2015 :

1. L'affirmation "*l'utilisation d'animaux vivants continue à être nécessaire pour protéger la santé humaine*" sera retirée de toute la législation européenne concernant la recherche médicale et toxicologique.
2. Une conférence scientifique tous les deux ans.
3. Toutes les méthodes alternatives disponibles devront être obligatoires de par la loi.
4. Les méthodes alternatives devront être une priorité dans l'UE.
5. Validation dès que possible des méthodes alternatives spécifiques déjà existantes.
6. Une façon différente de valider les méthodes alternatives.

7. Des engagements transnationaux sur la nécessité d'abandonner les expériences sur des animaux et sur l'obligation légale d'appliquer les méthodes alternatives.
8. Au moins 50% des fonds publics pour le développement de méthodes alternatives.
9. Validation des méthodes alternatives aux frais de l'UE, non des chercheurs.
10. Un compte rendu tous les ans sur les alternatives dans la recherche appliquée.
10. Rapport annuel sur les alternatives dans la recherche appliquée.